

Guide pour la menée des rencontres parents/enseignants :

Voir infographie sur site circonscription une aide pour la gestion de la difficulté scolaire dans la classe : de la difficulté repérée aux solutions proposées à l'école.

Objectifs des rencontres : créer du lien entre les différents partenaires.

Il est important que les élèves sentent de **la cohésion** entre les membres de l'équipe éducative autour de lui.

Les rencontres avec les parents doivent être **régulières** pour le suivi des **élèves en difficulté**.

Compléter la **fiche de suivi** avec toutes les informations nécessaires. La même fiche peut être complétée par l'enseignant, les membres du RASED, les psy scolaires...

En fin d'année, **transmettre à l'enseignant suivant** ou les laisser dans un lieu dédié en fonction de l'organisation de l'école.

Temps : Les entretiens parents ne doivent pas excéder 30 à 45 minutes.

Déroulé :

Laisser commencer les parents si ce sont eux qui ont demandé la rencontre. Ils doivent pouvoir s'exprimer sous peine de ne pas écouter ce qui leur sera dit.

Lors de l'entretien, l'**enseignant** doit veiller à rester sur le **volet scolaire**. Il commence ces remarques par les **réussites** de l'élève afin que les parents puissent être disponibles à écouter le reste de ce qu'il a à dire. Il doit ensuite présenter les **difficultés** en s'appuyant sur du factuel, tant pour les **compétences scolaires que sociales** de l'enfant concerné.

Anticiper le moment où l'**enfant** pourra **prendre part à l'entretien**. Il peut y assister dans la mesure où il existe une cohésion pressentie entre la famille et l'enseignant. Si ce n'est pas possible, lui faire un retour, tant par la famille que par l'enseignant. S'il assiste à un moment de l'entretien, lui demander de prendre part à son projet d'élève, en exprimant son **ressenti, ses réussites, ses difficultés puis son engagement**. Attention, c'est un moment qui peut s'avérer difficile pour lui.

En fin de rencontre, mettre en place **des contrats** à mettre en œuvre **dans la famille** (prise de RV médicaux ou paramédicaux, conseils par rapport à l'autonomie de l'enfant...) **et à l'école** (adaptation scolaire, PPRE...). Ces contrats ont pour objectif de faire évoluer les compétences des élèves tant au plan scolaire que comportemental. Lors de la rencontre suivante, repartir de ces contrats afin d'en faire le bilan.

En fin de rencontre, **fixer un temps de travail** (environ 1 mois et demi) afin que l'on puisse observer le bénéfice des aides mises en place. Dire aux parents que ce sera à eux de solliciter la rencontre suivante. S'ils ne le font pas dans un délai de 15 jours, leur en proposer une nouvelle et en parler avec eux.

Si on se rend compte que rien n'avance, alors convoquer une **équipe éducative**.